

Tacite reconduction — fenêtre fermée

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

Document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. **L'agent ne dit pas que la reconduction est acquise.** Il existe des situations où une clause de tacite reconduction ne joue pas comme elle est écrite, et aucune ne se tranche par la lecture de l'article.

La clause, citée

« Le présent contrat est reconduit tacitement pour une durée d'un an, sauf dénonciation par lettre recommandée adressée trois mois au moins avant son terme. »

Contrat du 27/08/2021, article 11.2.

Élément	Date	Calcul
Terme du contrat	27/08/2026	Porté à l'article 2
Préavis exigé	3 mois	Article 11.2
Dernier jour utile	27/05/2026	Terme moins 3 mois
Aujourd'hui	08/08/2026	—

Élément	Date	Calcul
Fenêtre fermée depuis	73 jours	—

Ce que l'agent fournit en plus de la clause : l'historique des échanges avec ce fournisseur depuis six mois. C'est ce qu'un conseil demande en premier, et le rassembler après coup prend une demi-journée.

Les quatre autres contrats à tacite reconduction

Contrat	Terme	Préavis	Fenêtre s'ouvre	Fenêtre se ferme
A	31/01/2027	3 mois	—	31/10/2026
B	15/03/2027	6 mois	—	15/09/2026
C	30/06/2027	3 mois	—	31/03/2027
D	12/11/2027	2 mois	—	12/09/2027

Les contrats A et B ferment leur fenêtre en octobre et septembre. Ils sont signalés maintenant, c'est-à-dire au moment où la décision de renouveler ou non peut encore être préparée.

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.